



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Rapport du Colloque international sur les organisations d'employeurs face aux défis actuels posés au monde des affaires (Genève, 15-17 décembre 2003)**

1. Le Colloque international sur les organisations d'employeurs face aux défis actuels posés au monde des affaires s'est réuni à Genève du 15 au 17 décembre 2003. Il a rassemblé 24 représentants d'employeurs désignés par des organisations d'employeurs choisies à l'issue de consultations avec le groupe des employeurs du Conseil d'administration.
2. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa 287<sup>e</sup> session (juin 2003) <sup>1</sup>, était le suivant:
  - discuter des principaux défis actuels et à venir que doivent relever les entreprises;
  - déterminer ce que les dirigeants d'entreprise attendent le plus des organisations qui représentent les employeurs et qui leur fournissent des services;
  - examiner l'évolution récente et prévue des organisations d'employeurs et les domaines d'action prioritaires actuels et prévus;
  - suggérer des mesures et des plans d'action à examiner par les organisations d'employeurs.
3. Les participants ont examiné les conclusions de trois enquêtes qui ont été réalisées au cours des derniers mois. La première étudiait les caractéristiques des entreprises membres d'une organisation d'employeurs et celles qui ne le sont pas, en fonction de certains critères. L'une des conclusions importantes de cette enquête était que, suivant le système national de relations professionnelles, les entreprises qui sont membres d'une organisation d'employeurs auraient des niveaux plus élevés d'adhésion syndicale et tendraient davantage à négocier collectivement avec les syndicats que celles qui ne sont pas membres d'organisations d'employeurs. Les participants ont examiné diverses stratégies visant à attirer les entreprises non membres de leurs organisations, y compris l'amélioration de services tels que les activités de pression, les travaux de recherche, les analyses

<sup>1</sup> Document GB.287/12.

comparatives et les enquêtes sur les salaires, qui confèrent une valeur ajoutée aux adhérents dans des domaines autres que les relations professionnelles. Pour ce qui est des relations professionnelles, les participants ont constaté l'évolution du monde du travail, et notamment l'augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel, indépendants et temporaires et la disparition de l'emploi à vie. Ils ont aussi relevé l'émergence des ONG dans les relations avec les salariés, la réduction des effectifs syndicaux et le recours accru à des méthodes de mise en valeur des ressources humaines fondées sur l'individu. De ce fait, les organisations d'employeurs doivent élargir leurs services en débordant les simples questions de travail, et offrir à leurs membres des services axés sur leurs activités principales qui répondent aux nouveaux besoins des entreprises.

4. Les participants ont ensuite mis en commun des informations sur les principaux défis et problèmes auxquels se heurtent leurs organisations respectives et ont proposé une liste de domaines dans lesquels l'OIT et l'Organisation internationale des employeurs pourraient prêter leur concours, y compris la recherche, l'information et la formation. L'OIT prend déjà en considération, dans la planification de ses activités, les suggestions formulées dans le domaine de la coopération technique.
5. Les documents de base ainsi que le rapport de la réunion peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Bureau des activités pour les employeurs (ACTEMP).

Genève, le 6 septembre 2004.